

TOUTES LES FORMES D'INVESTISSEMENTS

- **Caution** en contrepartie de prêts locaux d'équipement à moyen et long terme.
- **Dotation** à une agence, une succursale ou à un établissement étranger ayant sa propre comptabilité.
- **Participation en capital :**
 - pour créer une entreprise, quel que soit le pourcentage ou le montant de votre participation ;
 - pour développer une entreprise existante en souscrivant à une augmentation de capital, même si votre investissement initial n'a pas été garanti ;
 - pour racheter des parts.
- **Prêt bancaire d'accompagnement** d'un investissement en capital destiné à financer les actifs immobilisés (sous réserve d'une présence au capital de l'emprunteur d'une société française à hauteur d'au moins 25 % et ce pendant au moins 3 ans après souscription du prêt et absence d'un actionnaire étranger majoritaire.
- **Prêt d'actionnaire** à long terme ou avance en compte courant.
- **Redevances** (sous réserve d'une participation majoritaire française dans la filiale et pour une durée minimale de 3 ans) à provenir d'un accord de concession de licence, savoir-faire, procédé, marque dont la rémunération est liée à l'activité de l'entreprise étrangère.